

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA
REHABILITATION DE LOGEMENTS
OPAH RU D'ANGOULEME
MODIFICATION DE LA DECISION N°355
DU 15 NOVEMBRE 2022**

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n°300 du 6 octobre 2016 par laquelle le conseil communautaire a approuvé la participation de GrandAngoulême à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de renouvellement Urbain (OPAH RU) d'Angoulême,

Vu, la délibération n° 120 du conseil communautaire du 7 juillet 2022 portant sur l'avenant 1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de renouvellement Urbain (OPAH RU) sur la commune d'Angoulême,

Vu, la délibération portant délégation d'attributions du conseil au Président,

Vu, l'arrêté n° 127 du 8 juin 2026 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Hassane ZIAT, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Vu, la décision n° 355 du 15 novembre 2022 attribuant des subventions pour la réhabilitation de logements dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain du centre-ville d'Angoulême,

Vu, le montant des dépenses subventionnées par l'ANAH,

Considérant que le dossier 016010525 n'a pas abouti,

DECIDE

Article 1^{er} - Est modifiée la décision n° 355 du 15 novembre 2022 susvisée.

Article 2 - La subvention attribuée au dossier 016010525 est annulée.

Article 3 – Les autres acquéreurs et les montants de subventions attribués par GrandAngoulême dans la décision susvisée demeurent inchangés.

Article 4 – La dépense est inscrite au budget principal – opération 1071 / 10202104.

Article 5 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 14 AOUT 2026
Par délégation,
Pour le Président,
Le Vice-Président,



Hassane ZIAT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 14 AOUT 2026
Publié ou notifié,
Le 14 AOUT 2026

Annexe 1

Numéro de dossier du propriétaire	Numéro EAP	Motif modification	Participation GrandAngoulême		Montant
			Participation initiale	Participation actualisée	
016010525	20	annulation	2 865,00 €	- € -	2 865,00 €
TOTAL			2 865,00 €	0,00 €	-2 865,00 €